



Rapport d'information au Conseil général concernant le renouvellement de différents secteurs boisés

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La commune de Milvignes va vivre durant l'automne 2023 et le printemps 2024 de profonds changements dans son patrimoine boisé. Arrivés à la fin d'un cycle, de nombreux arbres vont devoir être remplacés, à Colombier comme à Auvernier. Trois projets sont en cours de réalisation. Il s'agit avant tout d'assurer la sécurité des personnes, à une époque où les événements météorologiques extrêmes s'enchaînent.

Chaque arbre abattu sera remplacé dans les délais les plus brefs, par les soins de professionnels auxquels le Conseil communal accorde sa pleine confiance.

A. Allée transversale à Colombier (Longueville)

Introduction

Au XVII^e siècle, suite à une mauvaise gestion des affaires de Colombier confiées à Abram Mouchet, Henri II d'Orléans-Longueville, seigneur de Neuchâtel, obtint des notables de la commune la plantation de trois grandes allées rayonnant depuis le château, en échange de la remise de leur dette. C'est ainsi que furent plantées les allées du port, des Bourbakis et des Marronniers, reliées entre elles par l'Allée transversale.

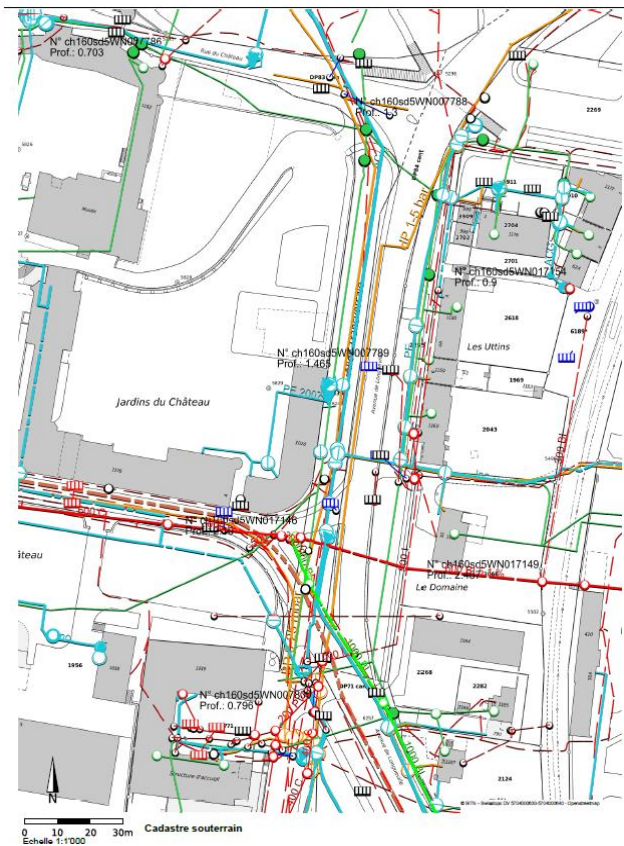
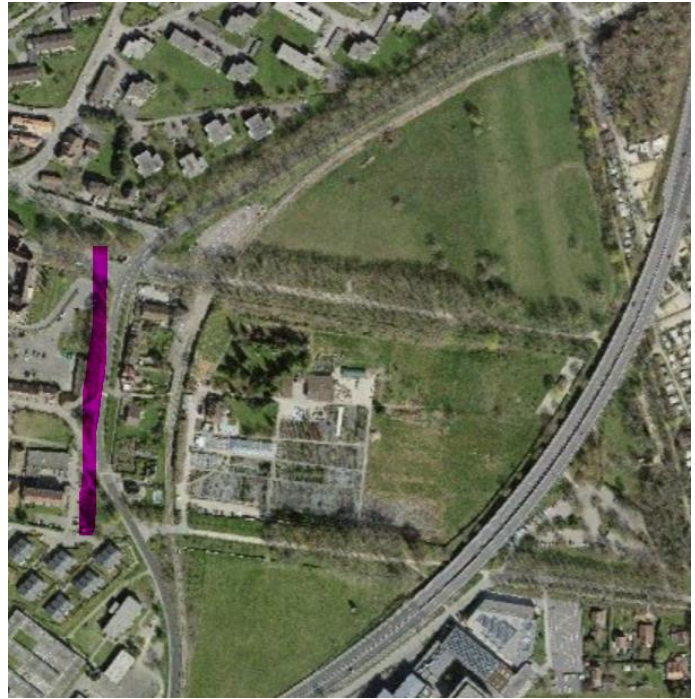
Depuis 1657, le renouvellement des arbres a été continu. Certains sont restés fameux comme celui de 1871, lorsque les chevaux de l'armée du général Bourbaki affamés ont dévoré l'écorce des arbres, au point de les détruire. Les derniers en date remontent à 2010, avec l'arrachage de la partie est de l'allée transversale. Avant cela, dans les années 80, 60 marronniers avaient été remplacés, et ainsi de suite.

Le principe qui prévaut depuis plus de cent ans c'est le renouvellement de secteurs entiers. En effet, le remplacement individuel n'est pas conseillé, car la haute futaie empêche les jeunes pousses de croître efficacement.

Le souvenir lointain de la remise de dette par Henri II transparaît encore aujourd'hui dans la convention qui a été signée, en 2006, entre l'Etat de Neuchâtel et la commune de Colombier. L'article 10 de cette convention stipule que « la commune contribue au maintien des Allées, notamment en prenant à sa charge la fourniture des plants (...) ». Cela signifie que les coûts sont répartis, le gros du travail relevant de l'Etat mais c'est la commune qui est libre de choisir l'essence de remplacement qui est à sa charge. De même, le renouvellement se fait en concertation.

L'Allée transversale

Les arbres, si beaux qu'ils soient, finissent par atteindre leur limite d'âge et de taille, surtout lorsqu'ils poussent en milieu urbain. C'est le cas, malheureusement, de l'allée double de tilleuls qui longe la caserne et qui est emprunté par les écoliers de Cescole sortant du bus 120 et par la circulation de la route cantonale. Depuis plusieurs années, des branches tombent sur le chemin, lors de coups de vent, signe de la fragilité des arbres. Aussi, l'Etat, par l'entremise du SSCM et après consultation de la commune et des milieux forestiers, a décidé d'abattre la double rangée ouest, idéalement entre février et mars 2024.



Une réflexion a été menée avec l'ingénieur forestier de l'arrondissement et le garde forestier de Rochefort pour savoir si on restait sur une double rangée et sur des tilleuls, compte tenu du réchauffement climatique, ou si on espaçait les arbres sur une seule ligne pour leur permettre de monter plus haut et de s'étaler plus. Finalement, au vu du cadastre sous-terrain saturé (ci-joint), le statu quo est la meilleure solution.

Un devis a été demandé à l'entreprise Meyer afin de replanter à l'identique une double rangée de tilleuls, soit 2 x 16 arbres, de 3 m de haut au moment de leur plantation. Le travail sera effectué aussi tôt que possible après la coupe de mars, l'idéal cependant étant d'attendre l'automne.

La dépense de moins de 30'000.- TTC sera portée au budget 2024 sous la fonctionnelle 34200 Loisirs, nature 31300.01 Prestation de services de tiers.

B. Renouvellement de platanes à Auvernier

Soucieux de l'état des arbres sur son territoire et notamment en milieu urbain, le Conseil communal a mandaté en 2020 le service des Parcs & Promenades de la ville de Neuchâtel pour établir une analyse des platanes centenaires à Auvernier.

Une première évidence s'est imposée au Conseil communal : tout comme les êtres humains, les arbres ont eux aussi une durée de vie limitée.

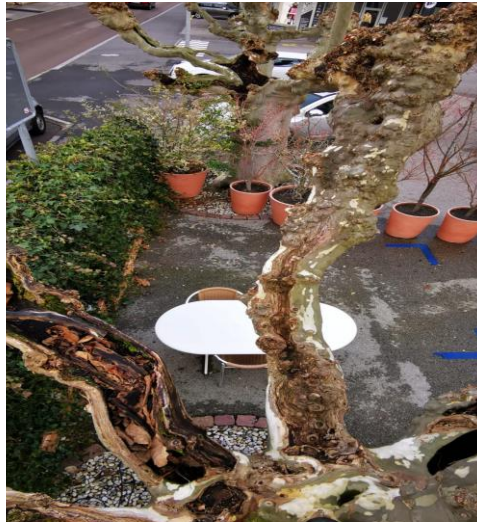
Le résultat de l'analyse est sans appel : la santé de certains platanes est mauvaise. Une fiche a été établie pour chacun d'entre eux et il s'avère que le houppier (la couronne de branches, par opposition au tronc) ne profite pas d'une assise suffisante, avec un risque de cassure de branches, synonyme de danger avec potentiellement des dommages matériels voire des blessures physiques.

De plus, ces platanes souffrent de *chancre*. Cette maladie des plantes appelée jadis « cancer des arbres » est une pathologie provoquée par un champignon phytopathogène ou d'origine bactérienne et provoque des lésions du tissu ligneux.

En milieu urbain, les arbres offrent une protection naturelle contre les îlots de chaleur, tout en participant à la qualité du paysage, mais ils sont soumis à d'importantes contraintes qui accélèrent leur vieillissement.

Garant de la sécurité sur le domaine public, le Conseil Communal a dû se résoudre à planifier l'abattage de neuf platanes dont l'âge varie entre 100 et 150 ans, selon des photos datant de 1935. Cette opération, qui vise avant tout à garantir la sécurité des personnes et des biens, se fera dans le courant de cet automne.

Conscient que le patrimoine arboré est un bien précieux, il va sans dire que ces platanes seront remplacés. Le diamètre du tronc de ces nouvelles plantations sera suffisamment important pour que ces arbres aient de l'allure dès qu'ils seront plantés.





En observant ces photos aériennes, le constat est sans appel. Lorsqu'on se trouve au pied de ces arbres, on ne soupçonne pas leur très mauvais état. L'importance des cavités rend les sujets potentiellement dangereux en cas de chute.

C. Abattage d'arbres sur les rives d'Auvernier : une nécessité

Chaque année, le garde-forestier accompagné du chef de la voirie et du garde-port procèdent au contrôle des arbres sur le territoire de Milvignes et recensent les arbres en mauvais état.

Deux facteurs sont déterminants :

- *L'état de santé de l'arbre.* Plusieurs arbres ont souffert de l'inondation spectaculaire de 2021. D'autres sont arrivés en fin de vie. Contrairement à ce que nous pourrions penser, les arbres ne sont pas éternels.
- *La sécurité.* Si des arbres présentent un risque potentiel pour la population ou les biens parce qu'ils sont malades ou qu'ils sont arrivés au bout de leur vie, il est de notre devoir de les remplacer.

Ainsi, dans le courant de l'automne, des arbres devront être abattus. Le Conseil communal, conscient de l'importance qu'ont les arbres pour l'environnement, s'engage à replanter un arbre pour chaque coupe effectuée.

Il est à souligner que les peupliers du débarcadère à Auvernier ont été fortement fragilisés en raison de l'incendie volontaire d'un container et certains devront être remplacés.

Quant aux arbres abattus vers les bâtiments des pêcheurs, ils seront replantés dans le courant de l'automne 2023.

Le Conseil communal

Colombier, le 17 août 2023